

# Délibérations

## 1<sup>ère</sup> résolution : Rapport d'activité moral et financier - Année 2013 (*Article II des statuts*)

Après avoir entendu la lecture du rapport d'activité et en avoir délibéré, l'association des anciens élèves du Bigard réunie en assemblée Générale ordinaire le 26 avril 2014, l'approuve dans toutes ses parties et donne quitus au conseil d'administration pour la gestion de l'année 2013 écoulée. Elle décide d'autre part d'affecter le montant de trésorerie arrêtée à 1721 euros 47 centimes au 31 décembre 2013, au titre des fonds de réserve de l'association, avec report au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Vote :                      Contre =                      Abstention =                      Pour =

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

## 2<sup>ème</sup> résolution : Cotisations - (*Article 6 des statuts*)

Vote :                      Contre =                      Abstention =                      Pour =

L'association des anciens élèves du Bigard réunie en assemblée générale ordinaire le 26 avril 2014, après en avoir délibéré décide de fixer le montant de la cotisation pour l'année 20 15 à 10 euros.

Vote :                      Contre =                      Abstention =                      Pour =

Cette résolution est adoptée à la majorité

## 3<sup>ème</sup> résolution : Conseil d'administration (*Article 9 des statuts*)

L'association des anciens élèves du Bigard, réunie en assemblée générale ordinaire le 26 avril 2014, décide de reconduire dans ses fonctions pour l'exercice 2014 et jusqu'à la prochaine réunion de bureau, le conseil d'administration qui a été élu pour 4 ans depuis l'assemblée générale du 20 mars 2010 et donne acte aux quatre membres suivants ne désirant pas se représenter.

- SCHNADERER André - Président
- TAPIN Claude - Vice-président
- HEBERT Jean-Charles - Vice-secrétaire
- LAGALLE Yves - adhérent

En l'absence de candidats pour compléter le conseil d'administration, les adhérents vont être sollicités afin de compléter et constituer la nouvelle équipe dirigeante. Il est donc fait appel à toutes les bonnes volontés afin qu'elles se fassent connaître.

Vote :                      Contre =                      Abstention =                      Pour =

Cette résolution est adoptée à l'unanimité